



République Française
Liberté, Egalité, Fraternité

ARRÊTES DU MAIRE

**instaaurant une interdiction de stationnement à tous les véhicules
sur la Place du Marché (en dessous de la caserne des pompiers)**

ARRETE N° 8-21/01/2026

Le Maire de la Commune de Cunlhat

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

Considérant qu'en raison du carnaval organisé par l'association La Poulpe le 24 février 2026 sur la place du Marché à Cunlhat, en dessous de la caserne des pompiers, de 9 h00 à 22 h00

ARRETE

Article 1 : A compter du 24 février 2026 de 9h 00 à 22h 00, le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit place du marché, en dessous de la caserne des pompiers, en raison du Carnaval, organisé par l'Association La Poulpe.

Article 2 : la signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place sous le contrôle de l'association la Poulpe chargée de la manifestation.

Article 3 : toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de CUNLHAT ainsi qu'à chaque extrémité du chantier.

Article 5 : Madame Le Maire de la commune de CUNLHAT ; Monsieur le Commandant de Groupement de gendarmerie de Cunlhat, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand, dans le délai de deux mois à compte de sa publication et de sa notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telrecours.fr.

Fait à Cunlhat, le 24 janvier 2025
Le Maire,



Claudine DE VOS

Notifié, publié le 22 janvier 2026